

**Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 21 mai 2007, à 19h30, au Centre de Plein Air Quatre Saisons.**

**1. OUVERTURE**

Étaient présents :

Monsieur le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Hélène D. Michaud et Johanne Tremblay-Côté
Monsieur le conseiller	François Garon et Alain Royer

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Madame Josée Brouillette, sec.-trés., et environ 9 personnes.

**ORDRE DU JOUR**

1. **Ouverture**
  2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
  3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
  4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2007**
  5. **Correspondance :** Voir liste
  6. **Trésorerie :**
    - 6.1 Rapport financier au 30 avril 2007
    - 6.2 Approbation de la 'Liste détaillée des chèques pour la période 4 – avril 2007
    - 6.3 Présentation des Comptes à payer - mai 2007
  7. **Dépôt de documents**
    - 7.1 Liste des permis d'urbanisme du mois d'avril 2007
  8. **Avis de motion**
    - 8.1 Projet de règlement #233 ayant pour objet d'intégrer au règlement de zonage #122 les dispositions obligatoires concernant la protection des rives et du littoral conformément au schéma d'aménagement et au règlement de contrôle intérimaire #277 de la MRC de Portneuf et amendant le règlement #225
    - 8.2 Projet de règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
  9. **Règlements**
  10. **Résolutions :**
    - 10.1 Horaire d'ouverture de la rampe de mise à l'eau – année 2007
    - 10.2 Engagement d'un inspecteur adjoint
    - 10.3 Entente pour la cueillette d'ordures ménagères et la cueillette des matières recyclables sur le chemin de la Pointe
    - 10.4 Subvention 2007 à l'Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent
  11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
    - 11.1 Compte-rendu de la consultation publique des résidents de St-Raymond
  12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour;**
  13. **Deuxième période de questions**
  14. **Clôture de la séance**
  15. **Levée de la séance**
- 

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur François Garon, maire suppléant fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est **PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller  
**RÉSOLU** à l'unanimité

07-05-317

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Des questions sont posées concernant le point 8.1 – avis de motion sur le projet de règlement #233 et ses répercussions.

4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2007**

**Séance ordinaire du 21 avril 2007**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la sec.-trés. est dispensée d'en faire la lecture.

07-05-318

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2007 soit adopté tel que présenté;

**QUE** Monsieur Denis Racine, maire, et la sec.-trés. soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière. fait lecture de la liste de correspondance et la dépose.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 30 AVRIL 2007**

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Madame Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 30 avril 2007.

07-05-319

**Il est PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** ledit rapport financier soit adopté tel que lu.

6.2 **APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 4 AU 30 AVRIL 2007**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la directrice générale et sec.-trés. est dispensée d'en faire la lecture.

Madame Josée Brouillette fait le dépôt de la liste détaillée des chèques émis pour les dépenses dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 70 169.21 \$.

07-05-320

**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** ladite liste de chèques émis soit adoptée tel que présentée.

6.3 **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – MAI 2007**

À la demande de Monsieur Denis Racine, Mme Josée Brouillette, sec.-trésorière., fait la lecture des comptes à payer pour le mois de mai 2007.

07-05-321

**Il est PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes à payer au montant de \$ 1 673.99, liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

7. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

7.1 **Liste des permis émis pour le mois d'avril 2007.**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des permis émis pour le mois d'avril 2007, la sec.-trés. est dispensée d'en faire la lecture.

Que la liste des permis émis pour le mois d'avril 2007 soit annexée au présent procès-verbal.

## 8. AVIS DE MOTION

### 8.1 **Projet de règlement #233 ayant pour objet d'intégrer au règlement de zonage #122 les dispositions obligatoires concernant la protection des rives et du littoral conformément au schéma d'aménagement et au règlement de contrôle intérimaire #277 de la MRC de Portneuf et amendant le règlement #225**

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Johanne Tremblay-Côté, conseillère, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale du Conseil de Ville, un règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

D'intégrer au règlement de zonage #122 les dispositions obligatoires concernant la protection des rives et du littoral conformément au schéma d'aménagement et au règlement de contrôle intérimaire #277 de la MRC de Portneuf et amendant le règlement #225.

**Donné à Lac-Sergent, ce 21<sup>ème</sup> jour de mai 2007**

### 8.2 **Projet de règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires**

Avis de motion est par les présentes donné par moi, François Garon, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale du Conseil de Ville, un règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

Établir des règles de contrôles et de suivi budgétaires plus spécifiquement, établir des règles de responsabilité et de fonctionnement requises pour que toute dépense à être engagée ou effectuée par un fonctionnaire ou un employé de la municipalité, y compris l'engagement d'un salarié, soit dûment autorisée après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

**Donné à Lac-Sergent, ce 21<sup>ème</sup> jour de mai 2007**

## 9. RÈGLEMENTS

### 10. RÉSOLUTIONS :

#### 10.1 Horaire d'ouverture de la rampe de mise à l'eau – année 2007.

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de réviser les heures d'ouverture de la rampe de mise à l'eau afin d'offrir aux utilisateurs une disponibilité adéquate ;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** les heures d'ouverture et les coûts d'utilisation soient fixés selon le tableau suivant :

HORAIRE	lundi au vendredi	samedi	dimanche
du 7 mai au 15 septembre 2007	16h00 à 18h00	9h00 à 11h00	9h00 à 11h00
			et
			16h00 à 18h00

***Jours fériés - l'horaire du dimanche s'applique.***

Lundi, le 3 septembre, **Fête du travail**, la rampe de mise à l'eau sera ouverte de 10 hres à midi et de 14 hres à 16 hres.

**A compter du 15 septembre, la rampe de mise à l'eau sera ouverte en tout temps.**

**10.2** Engagement d'un inspecteur adjoint.

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux en période estivale doivent être exécutés pour la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**RÉSOLU** à l'unanimité

07-05-323

**QUE** Monsieur Éric Chamberland soit employé par la Ville de Lac-Sergent pour la période estivale 2007, comme inspecteur adjoint, préposé à la rampe de mise à l'eau et pour exécuter divers travaux selon les besoins de la municipalité et au taux horaire de \$ 10.00 de l'heure.

**QUE** le salaire soit chargé aux postes budgétaires – Rémunération – Hygiène du Milieu – Transport – Urbanisme – Rampe de mise à l'eau selon le nombre d'heures travaillées dans chaque secteur.

**10.3** Entente pour la cueillette d'ordures ménagères et la cueillette des matières recyclables sur le chemin de la Pointe

**CONSIDÉRANT QUE** la cueillette d'ordures ménagères et des matières recyclables sur le chemin de la Pointe nécessite un endroit sécuritaire afin que les véhicules de ramassage puisse se tourner ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Lac-Sergent ne possède pas de terrain à cet endroit et que le chemin de la Pointe ne possède pas un aire de virage au bout de la rue;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme France Tremblay-Bissonnette, propriétaire du 1868, chemin de la Pointe autorise la Ville de Lac-Sergent et par le fait même, la firme « Matrec » à utiliser son entrée privée lors de la cueillette des matières recyclables ou d'ordures ménagères;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller  
**RÉSOLU** à l'unanimité

07-05-324

**QU'UNE** entente entre la Ville de Lac-Sergent et Mme France Tremblay-Bissonnette concernant la cueillette d'ordures ménagères et des matières recyclables sur le chemin de la Pointe soit conclue et ce, aux conditions suivantes :

- **QUE** la Ville de Lac-Sergent ait à sa charge la remise en état une fois par année, au printemps, contrant ainsi les dommages occasionnés à son entrée privée sise au 1868, chemin de la Pointe, par le passage des camions de la firme « Matrec » lors de la cueillette d'ordures ménagères ou lors de la cueillette des matières recyclables;
- **ET** que la Ville de Lac-Sergent défraie les coûts de déneigement inhérents à cette utilisation, sur une profondeur d'environ 6 mètres et sur une largeur d'environ 3 mètres;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire – Hygiène du Milieu – Services techniques – code 2415413.

**10.4** **Subvention 2007 à l'Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent (APPELS)**

**CONSIDÉRANT QUE** la l'APPELS (l'Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent) est une organisation à but non lucratif qui travaille à la préservation du lac Sergent ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'APPELS a soumis le projet « **Je revégétalise ma rive pour garder mon lac** », et a demandé une subvention auprès de la Ville de Lac-Sergent à cet effet;

07-05-325

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère  
**RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** la Ville de Lac-Sergent accorde une subvention 13 800\$ à L'Association de protection de l'environnement du lac Sergent, (l'APPELS) pour la réalisation du projet « **Je revégétalise ma rive pour garder mon lac** » en deux versements et selon les dates suivantes : 1 juin (8 000 \$ et 5 800 et 1 août 2007.

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire – Urbanisme – Subvention–code 261-04-13.

**11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES**

11.1 Compte-rendu de la consultation publique des résidents de St-Raymond.  
Suite à la tenue de la consultation publique par la Ville de St-Raymond pour les 131 propriétaires concernés par le réseau collecteur d'égout à Lac Sergent, M. François Garon relate les principaux points discutés lors de cette réunion.

**12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR**

**13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**  
Quelques questions sont posées et répondues.

**14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**  
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

07-05-326

**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** la séance soit levée à 20h45.

**Certificats de crédits**

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

**EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce \_\_\_\_\_ (date)**

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette, directrice générale et sec.-trés.**

\_\_\_\_\_  
**Denis Racine  
Maire**

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette  
Directrice générale et sec.-trés.**